



**PROCES-VERBAL**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**Du 11 février 2021**

**Visio conférence (logiciel Zoom)**

Le 11 février 2021 à 19h,

L'assemblée générale extraordinaire du Club Sportif Multisports Gennevillois (CSMG) s'est tenue par visioconférence, sous la présidence de Monsieur Nicolas DOLHAIN, Président de l'association. Les membres ont été convoqués par mail. La liste des présents à cette Assemblée Générale extraordinaire est jointe en annexe.

L'Assemblée générale est présidée par Nicolas DOLHAIN en sa qualité de président du CSMG et Monsieur Anthony BOUSSAGEON est désigné comme secrétaire de séance chargé de rédiger le procès-verbal de la réunion.

Après un mot de bienvenue, le Président ouvre la séance à 19h10 et rappelle l'ordre du jour de la présente Assemblée :

-Modification des statuts

Prévoyant les modalités de mise en place d'une AG en distanciel et la possibilité de vote par voie électronique.

La présentation générale du projet de modification est ouverte. La nouvelle rédaction de l'Article 7, alinéa C des Statuts relatif aux « Assemblées Générales » (jointe en Annexe) est présentée à l'assemblée. Les autres dispositions des statuts demeurent inchangées. Sans demandes de précisions complémentaires et personne ne demandant plus la parole, la résolution est mise aux voix.

Cette résolution est adoptée par l'assemblée à l'unanimité des votants.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance de l'assemblée générale extraordinaire est levée à 19h30.

Fait à Gennevilliers  
Le 12 février 2021

**Le président de séance**  
Nicolas DOLHAIN



**Le secrétaire de séance**  
Anthony BOUSSAGEON

Annexes au procès-verbal :

- liste de présence à l'Assemblée Générale Extraordinaire,
- Nouvelle Rédaction de l'Article 7, alinéa C des statuts du C.S.M.G



**Assemblée Générale Extraordinaire  
du Jeudi 11 février 2021**

*Liste de Présence*

Sections / Statuts	Noms	Prénoms	Fonctions	Signatures	
1	Bureau du CSMG	<b>DOLHAIN</b>	<b>Nicolas</b>	<i>Président</i>	Présent
2		<b>DOLHAIN</b>	<b>Gaël</b>	<i>Trésorier</i>	Présent
3		<b>GELIN-DEWISE</b>	<b>Alan</b>	<i>Membre</i>	Présent
4	Municipalité	<b>LECLERC</b>	<b>Patrice</b>	<i>Maire de Gennevilliers</i>	
5		<b>GRICHI</b>	<b>Mohamed</b>	<i>Adjoint au Maire</i>	Présent
6		<b>DDANI</b>	<b>Mohamed</b>	<i>Adjoint au Maire</i>	
7		<b>AMEDJKOUH</b>	<b>Lounis</b>	<i>Directeur des Sports</i>	Présent
8	Cabinet J.P.M	<b>BRAULT</b>	<b>Véronique</b>	<i>Commissaire aux Comptes</i>	Présente
9	Administration du C.S.M.G	<b>BOUSSAGEON</b>	<b>Anthony</b>	<i>Directeur Administratif &amp; Financier</i>	Présent
10	AÏKIDO	<b>SERIO</b>	<b>Jean-Marc</b>	<i>Président</i>	Présent
11	ATHLETISME				
12					
13					
14	BADMINTON	<b>AIME</b>	<b>Christophe</b>	<i>Président</i>	Présent
15		<b>BINET</b>	<b>Max</b>	<i>Membre</i>	Présent
16					
17					
18					

19	BODY TAE KWON DO	<b>NAMSAOUI</b>	<b>Nasma</b>	<i>Membre</i>	Présente
20		<b>TAKOUCHIAN</b>	<b>Samia</b>	<i>Educatrice</i>	Présente
21					
22					
23					
24					
25	BOXE FRANCAISE	<b>CAFFA</b>	<b>Floris</b>	<i>Educateur</i>	Présent
26					
27					
28	ESCRIME				
29	FOOTBALL	<b>BOUAJAJ</b>	<b>Ahmed</b>	<i>Membre</i>	Présent
30		<b>GAMBIE</b>	<b>Béatrice</b>	<i>Membre</i>	Présente
31					
32					
33					
34					
35					
36					
37					
38					
39					
40					
41					
42					
43					

44	HALTEROPHILIE MUSCULATION	<b>MASCLEF</b>	<b>Franck</b>	<i>Président</i>	Présent
45	HANDBALL	<b>BOUKCHIMA</b>	<b>Abdelhakim</b>	<i>Président</i>	Présent
46	KARATENERGY	<b>DARCHIS D'ORLEANS</b>	<b>Philippe</b>	<i>Educateur</i>	Présent
47					
48					
49					
50					
51	NIHON TAÏ JITSU				
52	TAE KWON DO				
53					
54					
55					
56					
57					
58	TENNIS DE TABLE				
59	VOLLEY BALL				

**ANNEXE – MODIFICATION STATUTAIRE VOTÉE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 11  
FÉVRIER 2021**

STATUTS ACTUELS	STATUTS PROPOSÉS
<p><u>Article 7 : Assemblées Générales</u></p> <p><u>c) Réunions des Assemblées Générales ordinaires du club :</u></p> <p>-Elles se tiennent au moins une fois l'an (Assemblée Générale ordinaire), dans une période fixée par le comité directeur,</p> <p>-Les votes se font au scrutin majoritaire des présents et des pouvoirs réglementairement déposés (pas plus de deux par présent et dans le respect du quota précisé à l'article 7 alinéa 2</p>	<p><u>Article 7 : Assemblées Générales</u></p> <p><u>c) Réunions des Assemblées Générales ordinaires du club :</u></p> <p>-Elles se tiennent au moins une fois l'an (Assemblée Générale ordinaire), dans une période fixée par le comité directeur,</p> <p><i>-L'Assemblée Générale peut être organisée à distance, par visioconférence, sur décision du Comité Directeur.</i></p> <p><i>Il peut être recouru à des procédés électroniques de vote en présentiel ou à distance, pourvu que ceux-ci garantissent le caractère régulier et secret du scrutin lorsque cela est requis.</i></p> <p><i>La visioconférence devra néanmoins :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><i>o Permettre l'identification des membres de l'assemblée ;</i></li> <li><i>o Transmettre au moins la voix des participants ; et</i></li> <li><i>o Permettre la retransmission continue et simultanée des débats.</i></li> </ul> <p><i>Dans cette hypothèse, les membres participant à distance seront réputés présents pour le calcul de la majorité.</i></p> <p><i>-Les votes se font à la majorité absolue des membres présents, des membres représentés par des pouvoirs réglementairement déposés (pas plus de deux par présent et dans le respect du quota précisé à l'article 7 alinéa 2) ou des membres ayant exprimé leur voix par vote électronique, représentant au moins la moitié des voix</i></p>

**Légende :**

La colonne de gauche contient les statuts actuels.

La colonne de droite contient le projet des nouveaux statuts.

Les modifications et ajouts au texte actuel y sont indiqués en *italique*.